



Bulletin d'information

Assemblée communale

Une Assemblée communale ordinaire est convoquée pour le **lundi 27 juin 2022, à 19h30, à la halle de gymnastique.**

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 28 mars 2022, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Présentation des comptes 2021 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décisions ;
3. Discuter et voter la modification du règlement d'organisation ;
4. Discuter et voter le règlement sur les élections ;
5. Divers.

Dépôt public

La modification du règlement d'organisation et le règlement communal sur les élections sont déposés publiquement durant 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale du 27 juin 2022, au secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au secrétariat communal.

Argumentaire des points de l'ordre du jour

2. Présentation des comptes 2021 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décisions

A l'heure de l'impression de ce bulletin d'information, les comptes 2021 de la Commune n'ont pas encore été approuvés par le Conseil communal, ni par l'organe de révision.

3. Discuter et voter la modification du règlement d'organisation et 4. Discuter et voter la modification du règlement d'organisation

En date du 7 décembre 2021, le Gouvernement jurassien a adopté les modifications de l'ordonnance concernant les élections communales. Ces modifications portent principalement sur les nouvelles échéances imposées par la modification de la loi sur les droits politiques.

En vue des élections communales générales du 23 octobre 2022, il est demandé de présenter ce nouveau règlement aux législatifs communaux avant l'échéance relatif à la publication des dites élections, soit avant le 18 août 2022. C'est pourquoi ce nouveau règlement sur les élections est soumis à cette Assemblée communale.

Le Conseil communal profite de ce nouveau règlement pour proposer l'abandon de l'élection des membres de la Commission d'école par les urnes. Develier est l'une des dernières communes de Jura à procéder de la sorte.

Cette proposition nécessite également une modification du règlement d'organisation qui stipule actuellement que les membres de la Commission d'école sont élus par les urnes.

C'est la raison pour laquelle la modification du règlement d'organisation est soumise avant la demande d'adoption du nouveau règlement sur les élections.

Cette Assemblée sera suivie du verre de l'amitié offert par les Autorités communales.

Groupe d'entraide de Develier – 50e anniversaire

Le Groupe d'entraide de Develier a fêté ses 50 ans !

Né le 1^{er} mars 1972 de la fusion de la Ligue des femmes protestantes et l'Union des femmes catholiques, le Groupe d'entraide de Develier (GED) a fêté, dimanche 1^{er} mai, son 50e anniversaire.

La journée a débuté par une cérémonie œcuménique marquant un retour aux sources de la société. Cent vingt personnes y ont participé, ainsi qu'au repas qui a suivi tout en profitant des diverses animations prévues pour marquer l'événement. Une chaleureuse ambiance a régné sur cette magnifique journée.



Le GED remercie encore toutes les personnes qui ont participé et qui ont permis le bon déroulement de ces festivités.

En pleine forme !

Une semaine après avoir déroulé ses fastes pour célébrer le 50e anniversaire de sa création à la satisfaction de tous les membres et les invités, le GED a tenu son assemblée générale dirigée par Anne Terrier. Celle-ci a remercié le comité pour la parfaite organisation de ce demi-siècle fêté dignement.

Dans son rapport annuel, la présidente s'est félicitée de l'excellente santé de cette vénérable association, aussi bien au niveau de l'effectif qui augmente que financier. En ce qui concerne le comité, il a été procédé à un changement : la secrétaire a passé sa plume. Les dates des prochaines manifestations organisées par le GED ont été approuvées, avec notamment la sortie surprise des aînés le 15 septembre, le jass le 26 novembre et la fête de Noël le 10 décembre.

Une idée originale a été suggérée par une membre, soit : à ceux qui le souhaitent d'intégrer le groupe en s'investissant selon ses envies et ses disponibilités. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité. Un mot de reconnaissance du travail accompli a été adressé par Pascal Hänni et Pascal Marmy, au nom des Autorités communales et paroissiales.

Bourses d'études

Les demandes de bourse communale pour apprentis et étudiants pour l'année scolaire écoulée **2021/2022** doivent être déposées au secrétariat communal jusqu'au **15 septembre 2022**. Les formulaires sont à disposition à l'administration communale ou sur le

site internet www.develier.ch, rubrique « Chemin de vie/école ». **Les demandes parvenant au secrétariat communal après le délai fixé ne seront plus prises en considération.**

En ce qui concerne les **bourses cantonales** pour l'année en cours **2022/2023**, les demandes pourront

être déposées à partir du 1^{er} août 2022 sur le Guichet virtuel de la République et Canton du Jura.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site internet www.jura.ch/bourses.

Subventions énergétiques

Le Conseil communal et le Service électrique encouragent les énergies renouvelables et mènent une politique énergétique ambitieuse. Les Autorités communales ont arrêté un programme de subventionnement pour toute personne (physique ou morale) qui prendra des mesures dans ce domaine.

Voici quelques domaines pour lesquels des subventions peuvent être octroyées :

- réalisation d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments ;
- isolation des façades du bâtiment.



Renseignements : sed.develier.ch

Nouveau site internet

Le nouveau site internet de la Commune mixte de Develier est en ligne !

Après des mois de travail, les Autorités communales ont le plaisir de vous présenter le nouveau site internet.

L'accès à l'information est simplifié afin que les recherches soient le plus rapides possible. De plus, sa présentation dynamique, moderne et épurée, avec ses rubriques clairement identifiables, doit faciliter votre navigation.



Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir dans la découverte de ce nouveau site.

Bibliobus

Les animations de lecture avec l'Association Bain de livres, en collaboration avec le Bibliobus, reprennent en 2022. Elles auront lieu le mardi 13 septembre de

17h30 à 19h30 à l'emplacement habituel du Bibliobus (place du restaurant du Raisin).

Ces activités sont gratuites et ouvertes à tous, petits et grands.



Piscine - rappel

Avec l'arrivée des beaux jours, nous rappelons aux propriétaires de piscine (enterrée ou hors-sol) qu'ils doivent **impérativement** prendre contact avec Monsieur Johann Stalder au 079 235 43 96, responsable du Service des eaux, **avant** le remplissage de leur bassin. Ceci dans le but de planifier les prélèvements et d'éviter que le niveau du réservoir n'atteigne un seuil critique.

En cas d'installation d'une piscine permanente, une demande de permis de construire doit être déposée.

Nuisances

Le Conseil communal rappelle quelques règles concernant l'utilisation de machines bruyantes. Les articles 46 et 47 du Règlement de police locale stipulent :

Art. 46¹ Sont interdits tous actes de nature à troubler la tranquillité et le repos publics, de jour comme de nuit.

² Le Conseil communal peut donner des autorisations exceptionnelles.

³ Entre 12h00 et 13h30 tous les travaux bruyants sont interdits dans les zones habitées.

Art. 47 L'utilisation des tondeuses à gazon, à moteur à explosion, des motoculteurs, des tronçonneuses et de tout autre moteur bruyant est interdite le dimanche et les jours fériés, ainsi que les autres jours entre 12h00 et 13h30 et de 20h00 à 09h00. Le samedi, l'utilisation des engins précités cessera à 18h00.

Agenda

RaceBikeCho - course VTT

Dimanche 12 juin 2022, 09h00 - 17h00, halle de gymnastique

Camp de ski - 50^e anniversaire

Vendredi 17 juin et samedi 18 juin 2022, halle de gymnastique

Assemblée communale

Lundi 27 juin 2022 à 19h30, halle de gymnastique, suivi du verre de l'amitié

Musée de la vie jurassienne - collection Chappuis-Fähndrich

« Les striflattes, c'est quoi »

Dimanche 3 juillet 2022, de 14h00 à 17h00, La Fin 18

Musée de la vie jurassienne - collection Chappuis-Fähndrich

« Les Deuches », avec la participation du 2CV Club Jura

Dimanche 7 août 2022, de 14h00 à 17h00, La Fin 18

Clin d'oeil

Un petit clin d'œil pour remercier les membres de la permaculture et le groupe d'adolescents qui ont mis la main à la pâte pour enlever les mauvaises herbes du cimetière.



Adresse et horaires

Commune mixte de Develier

Rue de l'Eglise 8

2802 Develier

Téléphone : 032 422 15 15

Messagerie : administration@develier.ch

Internet : www.develier.ch

Heures d'ouverture du guichet :

Lundi : 11 h 00 - 12 h 00 16 h 00 - 17 h 00

Mardi : 11 h 00 - 14 h 00

Mercredi : 11 h 00 - 12 h 00 16 h 00 - 17 h 00

Judi : 11 h 00 - 12 h 00 16 h 00 - 19 h 00

Vendredi et

veilles de fêtes : 11 h 00 - 12 h 00 Fermé l'après-midi

En raison des vacances d'été, le bureau communal sera uniquement ouvert le matin, de 11 h 00 à 12 h 00 :

- du lundi 11 juillet au vendredi 15 juillet 2022 et
- du mardi 2 août au vendredi 5 août 2022.

Le bureau communal sera fermé :

- du lundi 18 juillet au vendredi 29 juillet 2022.

Les Autorités communales vous remercient de votre compréhension et vous souhaitent à toutes et tous un bel été ensoleillé.

